

DÉLIBÉRATION N° CB 99.4 DU 21 SEPTEMBRE 1999

---

Portant sur la désignation des membres du comité de bassin  
siégeant à la commission du milieu naturel aquatique du bassin « Seine-Normandie »

---

Le comité de bassin Seine-Normandie,

Vu le code rural et notamment l'article L 233-1,

Vu le décret 96-563 du 18 juin 1996 modifiant certaines dispositions du titre II (*nouveau*) du code rural et relatif aux commissions du milieu naturel aquatique de bassin,

Vu l'arrêté du 25 novembre 1996 relatif à la composition des commissions du milieu naturel aquatique de bassin,

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE

Le comité de bassin désigne :

MM. Jacques BROSSARD, Jean-Loïc LOYER, Daniel YON, Hubert de BRUYN, Claude DECHAMPS, Hervé LE HENAFF, Erwann MINVIELLE, Michel OLIVER, Vincent GRAFFIN et Mmes Liliane ELSEN, Josette BENARD et Micheline KRAHENBUHL, membres du comité de bassin au titre des associations de protection de la nature pour siéger comme représentants dans le premier collège de la commission du milieu naturel aquatique du bassin Seine-Normandie.

MM. Gérard ANCELIN, Michel BREDEAU, Jack JEANNOT, Léopold SARTEAU, Louis REMONDIÈRE et Pierre BOURGEOIS, membres du comité de bassin au titre des représentants de la pêche et de la pisciculture pour siéger dans le deuxième collège de la commission du milieu naturel aquatique du bassin Seine-Normandie.

Mme Monique HOYDRIE, membre du bassin au titre de la pêche professionnelle en eau douce comme représentant dans le même collège que précédemment.

MM. Arnaud COLSON, Denis LAURENT, Alain VICAUD et Pierre MICHELIER, membres du comité de bassin au titre des représentants des autres usagers pour siéger dans le troisième collège de la commission du milieu naturel aquatique du bassin Seine-Normandie.

MM. Michel THOURY, Jean-Jacques THOMAS, Marcel LARMANOU et Henry WOLF, membres du comité de bassin au titre des représentants des collectivités territoriales pour siéger dans le même collège que précédemment.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence,



Pierre-Alain ROCHE

Le Président  
du comité de bassin,



Robert GALLEY